



convocation au tribunal de grande instance de Rouen

Par **le beau**, le **12/03/2009** à **19:28**

bonjour je suis convoqué le 20 mars au tribunal de grande instance a Rouen ma question : je fait un dossier d'aide juridictionnelle sur ma convocation j'ai cocher pour avoir un avocat d'office que doit je faire avec le dossier ?

doit-je l'envoyer si c'est le cas a qui ?

ou le remettre a mon avocat le jour de ma convocation !!!!

je vous remerci par avance de vos réponse merci

Par **cram67**, le **12/03/2009** à **20:54**

Prenez contact avec le Tribunal de Grande Instance de Rouen qui vous donnera toutes les démarches à effectuer.

En théorie, vous devez en faire la demande auprès du bâtonnier de l'ordre des avocats.

En tout cas, ce n'est pas le jour de l'audience, car votre avocat commis d'office doit être saisi AVANT l'audience... vous n'avez pas trop de temps à perdre étend donné que votre convocation est le 20 mars...